déral devrait prendre les dispositions voulues pour contrecarrer tout effet nuisible à l'économie des régions à croissance lente et pour remédier davantage, moyennant un nouvel apport fédéral, aux problèmes fondamentaux du déséquilibre de l'économie canadienne sur le plan régional.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas consigné ce passage au compte rendu? Ceux d'entre nous qui ont assisté à quelques-unes des séances, comme observateurs, ont remarqué que c'était là ce qui inquiétait le plus les premiers ministres provinciaux réunis à Ottawa. Le ministre a commodément omis de le consigner au compte rendu. C'est justement là ce qui inquiétait les représentants des grandes régions, en l'occurrence les premiers ministres provinciaux. C'est ce qui inquiète bon nombre de députés comme citoyens canadiens et comme représentants des diverses régions. Je m'inquiète grandement des répercussions du programme anti-inflationniste du gouver-nement sur les gens de ma circonscription, dans le Nord de l'Alberta.

Certaines provinces ont exprimé l'avis que le gouvernement fédéral doit agir en guide...

Dieu nous soit en aide! Où donc trouverons-nous ce guide?

... pour vaincre l'inflation, et la Colombie-Britannique et l'Alberta ont proposé que le gouvernement fédéral diminue ou supprime certains impôts, en particulier les taxes de vente indirectes et les droits de douane, afin de réduire les pressions qui s'exercent actuellement sur les prix au Canada.

Qu'est-ce qui nous prouve que le gouvernement songe sérieusement à cette formule?

L'hon. M. Basford: Puis-je poser une question au député?

M. Baldwin: J'en serais ravi.

L'hon. M. Basford: Après les remarques qu'il vient de faire, le député peut-il explique pourquoi le principal critique financier de l'opposition, le soir de la présentation du récent budget, a préconisé la hausse de certains droits de douane?

M. Baldwin: Il se peut que le critique financier ait eu quelque chose en vue, à ce moment-là. Je parle actuellement des propositions de la Conférence fédérale-provinciale, qui ont été sanctionnées par le premier ministre et le ministre des Finances et qui portent leurs signatures. C'est le gouvernement qui tient les leviers de commande. Il a dit à la population canadienne: «Ayez confiance en nous. Nous allons nous occuper de vous. Nous allons faire l'essentiel pour vous assurer le bonheur, la prospérité et la société juste.» Pourquoi le ministre ne tente-t-il pas de persuader ceux de ses collègues qui assistaient à la Conférence de mettre en œuvre ces propo-

sitions très déterminées, peu importe ce que d'autres peuvent dire? Si les collègues du ministre le proposent, ils auront mon appui et celui d'un très grand nombre de députés et de Canadiens dans tout le pays. Je poursuis la citation:

Des premiers ministres ont aussi souligné qu'il importe que les gouvernements ne réagissent pas à l'inflation d'une façon exagérée qui entraîne un chômage étendu et une récession, notamment puisque nombre d'indices économiques signalent déjà la possibilité d'un chômage accru et d'une croissance économique plus lente en 1970. On a aussi exprimé le souci de mettre un accent nécessaire sur une productivité et une croissance économique accrues et continues.

Quel degré d'hypocrisie le pays peut-il supporter, monsieur l'Orateur? Le premier ministre et le ministre des Finances ont déclaré à une réunion officielle avec les premiers ministres des provinces du Canada que c'est ce dont le pays a besoin. Ils ont déclaré qu'ils y croyaient. Que constatons-nous maintenant en ce qui concerne le chômage? Je n'ai pas besoin de m'y arrêter. Chaque jour à la Chambre, des députés, surtout de l'opposition, interviennent auprès du gouvernement, en signalant avec appréhension et alarme ce qui se produit dans leurs régions et les provinces. Tout ce qu'ils obtiennent du premier ministre et du ministre des Finances est une indifférence froide, insensible et calculée.

Pour ces raisons, il m'est extrêmement difficile de souscrire le moindrement à cette motion, qui ne contient pas tellement de promesses pour la population du Canada.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ignore dans quelles dispositions se trouve la Chambre. Cependant, je suis en mesure de rendre une décision sur l'amendement du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), à moins que des députés préfèrent que j'attende pour leur permettre de soulever plus tard des questions de procédure. Je ne voudrais imposer aucune décision à la Chambre en ce moment. Je suis en mesure de rendre ma décision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dans l'espoir que les arguments antérieurs ont persuadé Votre Honneur de se montrer plus sympathique à cet amendement qu'à l'amendement précédent, j'accepterais que Votre Honneur rende sa décision maintenant.

L'hon. M. Basford: Pourrais-je mentionner, monsieur l'Orateur, que la force et la puissance des raisons invoquées par Votre Honneur en ce qui concerne le premier amendement m'ont tellement impressionné que, comme le second amendement va beaucoup plus loin que le premier, la décision convaincante et incontestable de Votre Honneur en ce qui concerne celui-ci s'applique certes doublement à celui-là.

[M. Baldwin.]